

Postulat contre l'assèchement estival des cours d'eau.

Bien que l'été 2010 n'ait pas été aussi chaud que celui de 2003, en juillet, les débits ont été extrêmement faibles dans les petits cours d'eau et ceci dans presque tout le canton. Des milliers de poissons ont dû être déplacés. Toujours en juillet, cinq ruisseaux ont été victimes de pollutions majeures qui ont entraîné la mort de plusieurs milliers de poissons et provoqué l'effondrement vraisemblable d'autres groupes faunistiques, tels que les invertébrés (base de la chaîne alimentaire). Dans trois cas ce sont des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture qui sont incriminés. La quatrième pollution, elle, est liée à un fort écoulement d'engrais, lors d'un incendie.

Ces déversements de produits toxiques auraient eu des conséquences bien moindres en dehors des périodes d'étiage (faibles précipitations et pompage intense). Quelques jours après ces premiers cas de pollution, l'Etat décrétait l'interdiction de pompage dans les rivières. Sitôt après, un certain nombre de dérogations étaient délivrées. Depuis le début de la période estivale jusqu'à ce jour, plus de 20 km de cours d'eau vaudois ont vu la quasi-disparition de leur cheptel piscicole survenir en période de faible débit (niveau très bas, toujours d'actualité). Noter qu'entre le 1er et le 20 juillet, le canton enregistrait l'équivalent d'1 km de rivière pollué chaque jour !

Les prévisions concernant les prochains étés laissent entendre que cet état de fait risque de se répéter chaque été avec une intensité plus ou moins grande. Un rapport de l'Agroscope de Tänikon montre que d'ici à 2050, tout le canton de Vaud ou presque sera en zone rouge (estimation de - 20% de précipitations). Si l'on veut sauver nos cours d'eau, comme ceux du bassin du Rhin, particulièrement touchés, tout en trouvant des solutions pour notre agriculture, il convient d'agir et vite.

Il semblerait que les cours d'eau de la Côte vaudoise soient nettement moins touchés par les pompages agricoles. Ceci est probablement dû au fait que des groupements d'arrosage de communes existent depuis pas mal d'années. Ceci permet d'accumuler de l'eau du Léman dans des bassins de rétention, ce qui diminue fortement le pompage dans les rivières. Par contre, des captages directement à la source de certaines rivières, ou par pompage dans les nappes souterraines (eau potable), sont très problématiques dans cette région et au pied du Jura. On pourrait aussi mentionner que le développement (à tout prix ?) des microcentrales hydrauliques accentue encore le phénomène de manque d'eau en raison des tronçons à débits résiduels nouvellement créés (philosophie de priorisation des projets à mettre en œuvre en fonction de critères de rentabilité énergétique et protection du milieu).

Le problème de la gestion de la ressource eau est global, il ne s'agit pas seulement d'un problème agricole. Toutes les implications doivent être prises en compte. Cette thématique est discutée au sein de la Commission consultative de gestion des ressources en eau (GRE) qui regroupe l'ensemble des services de l'Etat concernés par la problématique de l'eau soit SAGR, SESA, SCAV, SFFN et ECA. Le SEVEN pourrait être intégré à cette Commission et il serait bon qu'à l'intérieur de ce groupe les intérêts de la faune aquatique soient pris en compte de manière renforcée.

Dans la Broye, une des zones les plus touchées car très agricole, une structure qui a pour nom « Association Broye Source de Vie » est en place depuis 2009. Elle réunit tous les partenaires vaudois et fribourgeois (agriculteurs, associations de protection de la nature, communes, industries) et cherche à trouver une solution qui puisse satisfaire au mieux les intérêts de chacun, tant pour renaturer la Broye (nécessité d'empiéter sur les terres agricoles) que pour créer des bassins de rétention d'aspect naturel destinés à l'arrosage et alimentés par pompage dans un lac ou dans la nappe. L'objectif est de maintenir le même niveau de sécurité, voire l'augmenter. Un mémoire de master en hydraulique, ainsi qu'une étude sectorielle réalisée par un bureau d'étude constituent les bases scientifiques pour trouver la meilleure variante.

Je demande au Conseil d'Etat un rapport sur la situation dans les différentes régions du canton ainsi que des propositions de solutions pour remédier à ce problème récurant d'assèchement de cours d'eau. Une structure telle que celle existant pour la Broye (association d'un projet de renaturation avec une problématique agricole) serait-elle envisageable pour d'autres rivières ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour son rapport et ses propositions.

La Tour-de-Peilz, le 28 septembre 2010



Olivier Epars

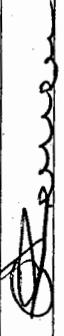
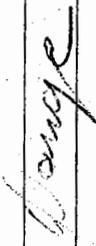
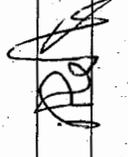
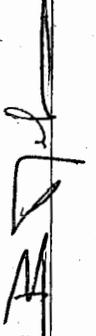
-> Souhaite développer

-> Renvoi en commission (avec 20 signatures)

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Abbet Raphaël	Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel
Aebi Jean-Robert	Calpini Christa	Ducommun Philippe
Aellen Catherine	Capt Gloria	Dufour Claude-Eric
Amarelle Cesla	Chapalay Albert	Durussel José
Amstein Claudine	Chappuis Laurent	Duvoisin Ginette
Ansermet Jacques	Chatelain André	Epars Olivier
Apothélos Stéphanie	Chevalley Christine	Fardel Claude-André
Attinger Doepper Claire	Chevalley Edna	Favez Jean-Michel
Aubert Mireille	Chevalley Isabelle	Favrod Pierre-Alain
Baehler Bech Anne	Cherix François	Feller Olivier
Bailif Laurent	Chollet Jean-Luc	Ferrari Yves
Bally Alexis	Chollet Jean-Marc	Fiora-Guttmann Martine
Bavaud Sandrine	Christen Jérôme	Freymond Cantone Fabienne
Bernhard Maximilien	Clot Bertrand	Gaille Pierre-André
Berseth Verena	Cornamusaz Philippe	Gay Vallotton Michèle
Bolay Guy-Philippe	Cornaz-Rovelli Valérie	Girardet Lucas
Bonjour Eric	Courdesse Régis	Gardon Julien
Bonny Dominique-Richard	Debluë François	Glutz Félix
Borel Bernard	Décosterd Anne	Golaz Florence
Borloz Frédéric	Depoisier Anne-Marie	Golaz Olivier
Bory Marc-André	Deriaz Philippe	Gorrite Nuria
Bottlang-Pittet Jaqueline	Desmeules Michel	Grandjean Pierre
Brélaz François	Despot Fabienne	Grobéty Philippe
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Grognoz Frédéric
Buffat Michaël	Dind Claudine	Guignard Jean

Liste des députés signataires – état au 24 août 2010

Guignard Pierre	Meyer Roxanne	Rochat Nicolas
Haenni Frédéric	Miéville Michel 	Rostan Jacqueline
Haldy Jacques	Modoux Philippe	Roulet Catherine 
Haury Jacques-André	Monod Alain	Ruey-Ray Elisabeth
Hurni Véronique	Montangero Stéphane	Saugy Roger
Jaquet-Berger Christiane	Mossi Michele	Savary Marianne
Jaquier Rémy	Mouquin Michel	Schwaab Jean Christophe
Jobin Philippe	Nicolet Jacques	Schwaar Valérie
Jungclaus Delarze Suzanne	Pache Rémy	Schwab Claude
Junod Grégoire	Papillou Anne	Silauri Alessandra 
Kappeler Hans Rudolf	Payot François	Sonnay Eric
Kernen Olivier 	Pernoud Pierre-André	Sordet Jean-Marc
Labouchère Catherine	Perrin Jacques	Surer Jean-Marie
Mahaim Raphaël 	Pertusio Mario-Charles	Truffer Jean-Jacques
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves	Uffer Filip
Mange Daniel 	Pidoux Pierre-André	Venezelos Vassilis 
Manzini Pascale	Poncet Gabriel	Villa Sylvie
Marendaz André	Randin Philippe	Volet Pierre
Martinet Philippe 	Rapaz Pierre-Yves	Vuillemin Philippe
Mattenberger Nicolas	Rau Michel	Walther Eric 
Mayor Olivier	Reichen Gil	Weber-Jobé Monique
Maystre Tinetta 	Renaud Michel	Wehrli Laurent
Melly Serge 	Rey-Marion Ailette	Wyssa Claudine
Mercier Pierre-Alain	Reymond Philippe	Yersin Jean-Robert
Métraux Béatrice 	Rithener Christiane	Zwahlen Pierre